

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vézères se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1^{er} adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2^{ème} adjoint ; COUTABLE Bruno ; BAILLARGEAU Muriel ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIault Lucie.

Etaient absents : FRADIN Antoine (pouvoir donné à FRADIN Guy).

Date de la convocation : lundi 19 mai 2025

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : FRADIN Guy.

OBJET : Vote des subventions 2025

Monsieur Guy FRADIN, 1^{er} adjoint, rend compte au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues et propose à celui-ci de voter les subventions qui seront allouées aux associations pour l'année 2025 et réparties comme suit :

- Vote des subventions aux associations communales

NOM	Montant subvention
Cercle Vézérois	510 €
Vézères Festive	150 €
TOTAL	660 €

Monsieur Guy FRADIN, 1^{er} adjoint, rend compte au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues et propose à celui-ci de voter les subventions qui seront allouées aux associations pour l'année 2025 et réparties comme suit :

- Vote des subventions aux associations hors commune

NOM	Montant subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Le Recyclarium	100 €
ADMR	100 €
Donneurs de sang	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
TOTAL	500 €

OBJET : Lettre de mission Maître d'œuvre Logement mairie

Monsieur le Maire présente une lettre d'engagement de Maître Noblanc pour la transformation de deux petits logements en un seul logement locatif au-dessus de la mairie. Le montant de sa prestation a été chiffré à hauteur estimative de 11 664.00€.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier pour la transformation du logement mairie.

OBJET : Devis Aire de Jeux

Madame Lucie PERDRIault a sollicité un devis à PROLUDIC pour d'installation d'une aire de jeux sur la commune.

Après le vote du conseil municipal (6 voix pour, 2 voix blanc et 3 voix contre), le devis PROLUDIC est accepté pour un montant TTC de 12 516.77€. A cela sera sollicité un devis pour le barriérage du chantier d'environ 1 140€ HT, et le panneau d'information d'environ 631€ HT.

OBJET : Lettre de commande pour l'étude préliminaire pour la transformation de l'Ecole

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre de commande du Maître d'œuvre Monsieur Sylvain Noblanc, afin d'établir une étude préliminaire pour la rénovation de l'ancienne école et cantine en plusieurs logements locatifs afin de pouvoir prendre une décision pour l'avenir de celle-ci.

Après présentation de la lettre de commande, le conseil municipal accepte pour un montant de 3 600€ TTC. Les fonds devront être prévus au chapitre 20.

OBJET : Décision modificative budgétaire pour une étude travaux ancienne école : virement de crédit au chapitre 20

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux engagements prévus, la somme prévue au chapitre 20 est insuffisante. Des fonds sont donc nécessaires.

Le virement de crédit sera effectué comme suit :

- Cpt 2151 : - 4 000.00 €
- Cpt 203 : + 4 000.00 €

Le conseil municipal accepte l'écriture.

OBJET : Etude dossier location pour le 9 Petit Marais

L'ensemble du conseil municipal a étudié la demande de logement pour le 9, Le Petit Marais.

Après discussion, le dossier est accepté. Le Maire est autorisé à signer le bail à partir du 1^{er} septembre 2025.